

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>12</b>
<b>Nombre de membres excusés ou absents</b>	<b>03</b>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>03</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>15</b>

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 22 DECEMBRE 2025**

**A 19 H 00**

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, en séance ordinaire, à dix-neuf heures, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire.**

**Étaient présents :**

Mmes Laurence DOYONNAS, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Séverine BRESSAND

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER et Dorian BEGHELLI

**Excusé (e) s :** Mmes Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON) et Catherine JANTON (pouvoir à M. Robert GALLET) et M. Richard DEVOY (pouvoir à Mme Séverine BRESSAND).

**Date de convocation du conseil municipal :** Vendredi 12 décembre 2025

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Robert GALLET

**Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des votants, le compte-rendu de la séance du lundi 17 novembre 2025.**

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- **URBANISME :**
  - Point sur les dossiers enregistrés depuis la dernière séance,
  - Droit de préemption urbain,
- **EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :**
  - Avenants,
- **AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES ET DE LA SALLE DE DRUILLAT ACCUEIL LOISIRS :**
  - Point sur ce dossier,
  - Avenants,
- **PROJET DE VENTE D'UNE PARTIE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AU ROSET,**
- **BUDGET – Décision de virement de crédits**
- **CONVENTION D'ADHESION A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DU CENTRE DE GESTION DE L'AIN**
- **BIBLIOTHEQUE :**
  - Réforme d'ouvrages,
- **QUESTIONS DIVERSES :**
  - Comptes-rendus de diverses réunions
  - Divers

## **URBANISME :**

### **1 - Demandes enregistrées depuis la précédente séance :**

#### **Certificats d'urbanisme :**

N° 36/2025 – Me Emilie BAILLY-JACQUEMET pour les parcelles A n° 1903 et 1905 situées à Turgon – (non instruit car plan de situation absent et parcelles nouvellement bornées non répertoriées dans le cadastre).

N° 37/2025 – Me Géraldine CLERC-MOLLIER pour les parcelles W n° 534-535-537 et 539 situées au lieudit « Chez Gaillard » - Zone A du PLU (propriétés de la SPA).

N° 38/2025 – Me Emilie BAILLY-JACQUEMET pour les parcelles ZD n° 42-65 et 66 situées Chemin de la Palassière – Zones Np et Ne (Propriété de Mme THELIOL Jacqueline).

N°39/2025 – Notaires Conseils Bourg en Bresse pour les parcelles B 198-188 et 197 situées 2747 Route de Pont d'Ain à Rossettes Zone Nd, Ne et Np (propriété de Monsieur et Madame Alexandre MARTI)

N°40/2025 – Mr PAGE Michel pour la parcelle D n°680 située 1336, Route de Dompierre – Zones Ub et A

#### **Déclarations préalables :**

N° 40/2025 – Demande de Monsieur MOUILLOR Alexandre pour la pose d'une clôture et d'un portail, le remplacement des menuiseries avec volets électriques blancs et l'installation d'une PAC au 2524 Route Neuve au Roset, parcelle E 913, zone Ub.

N°41/2025 – Demande de Monsieur POLIZZI Nils pour la pose de fenêtres de toit, construction d'un carport, remplacement des menuiseries, réfection des façades au 380 Rue Saint Vincent à Turgon, parcelles A 927/928 et 1574, zone Ua.

N°42/2025 – Demande de Monsieur CUSUMANO Salvatore pour la réfection de la toiture et pose de deux velux au 128, route des Creuses, parcelle B 650, zone Ua.

#### **Permis de construire :**

N° 02/2021 M01 : Permis modificatif présenté par M. THEVENET Léo suite à des modifications des ouvertures et à la fermeture de l'avancée pour créer une cuisine, par rapport au permis initial déposé en 2021 – 145, route du Grand Roset – Parcelles E n° 715 et 1040 – Zone Ub du PLU.

#### **Droits de préemption urbain :**

**Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des votants, se prononce sur le droit de préemption urbain énoncé ci-dessous :**

**N° 17/2025** – Demande de Me Nelly GOYATTON pour la parcelle cadastrée section E n° 1192 d'une surface de 28 m<sup>2</sup> située au lieudit Les Charmettes au Roset – Propriété des consorts MORANDAT – Acquéreur : M. BOULIVAN Maël – Zone Ub

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>	<b>Abandon du droit de préemption urbain</b>
<b>Pour :</b>	<b>15</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

**EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :**

**Le Conseil Municipal, par délibérations adoptées à l'unanimité des votants, valide les avenants énoncés ci-dessous :**

- **Lot n° 03 – Gros-Œuvre – Enduit de façade – SAS GALLE – Avenant N° 2** : Suite aux travaux, des moins-values ont été constatées concernant les points suivants :

**Travaux sur extension :**

- Point 5. Réseaux sous dallages - tampon étanche
- Point 8. Elévations : coffres de volets roulants

**Travaux sur existant :**

- Point 1. Modifications d'ouvertures
- Point 2. Reprises diverses

➔ Le montant de l'avenant négatif s'élève à – 5 672.00 € H.T. soit – 6 806.40 € T.T.C.

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>	<b>Approbation de l'avenant négatif N° 2 pour le lot N° 3 SAS GALLE Autorisation de signature au Maire</b>
<b>Pour :</b>	<b>15</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

- **Lot n° 10 – Electricité courants faibles – ABE – Ain Bresse Electricité – Avenant N° 2** : des modifications ont été apportées par rapport au marché initial concernant :

- Modification du tableau électrique général existant

➔ Ces travaux génèrent une dépense supplémentaire de 702.24 € H.T. soit 842.69 € T.T.C.

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>	<b>Approbation de l'avenant N° 2 pour le lot N° 10 ABE – Ain Bresse Electricité Autorisation de signature au Maire</b>
<b>Pour :</b>	<b>15</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

- **Lot n° 8 – PLATRERIE PEINTURE – MDC PEINTURES – Avenant N° 1** : Suite aux travaux, des moins-values ont été constatées concernant les points suivants :

- Points 2.2.1 et 2.2.3 : Démolition plafond suspendu et cloison de distribution
- Points 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.4.2, 3.5.2, 3.7.1, 3.7.2, 3.7.3 : plafonds suspendus en dalle, en plaque de plâtre et coupe-feu, caisson coupe-feu, habillage divers, dépose et repose plafonds suspendus, garnissage contre huisseries, ratissage à l'enduit pelliculaire
- Points 4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.4.1, 4.5.1, 4.6.1 et 4.6.2 : préparation parois murales, peinture plafonds, peinture alimentaire, peinture bois, lasure bois extérieur, peinture sur radiateur, peinture sur tuyauterie.

➔ Le montant de l'avenant négatif s'élève à – 5 676.20 € H.T. soit – 6 811.44 € T.T.C.

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>	<b>Approbation de l'avenant N° 1 pour le lot N° 8 MDC PEINTURES Autorisation de signature au Maire</b>
<b>Pour :</b>	<b>15</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

- **Lot n° 2 – TERRASSEMENTS GENERAUX – VRD – ESPACES VERTS – FALAISE TP – Avenant N° 2** : Suite aux travaux, des moins-values ont été constatées concernant les points suivants :
    - Terrassement – raccordement provisoire EP
    - Réseaux EP – canalisation enterrée PVC
    - Réseaux électricité / éclairage
    - Dévoiement de réseaux divers
    - Voirie
    - Main-courante, traçage et signalisation
    - Espaces verts : bordure et plantation
- ➔ Le montant de l'avenant négatif s'élève à – 7 915.00 € H.T. soit – 9 498.00 € T.T.C.

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>		<b>Approbation de l'avenant N° 2 pour le lot N° 2 FALAISE TP Autorisation de signature au Maire</b>
<b>Pour :</b>		<b>15</b>
<b>Contre :</b>		<b>00</b>
<b>Abstention :</b>		<b>00</b>

- **Lot n° 11 – PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VENTILATION – SENTENAC – Avenant N° 1** : Suite aux travaux, des moins-values et plus-values ont été constatées concernant les points suivants :
    - Sanitaire, distributeurs (achetés chez SA DUCRUET), sèche-mains (acheté chez SAS VOUSSERT)
    - Radiateurs etc...
- ➔ Le montant de l'avenant négatif s'élève à – 8 250.00 € H.T. soit – 9 900.00 € T.T.C.

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>		<b>Approbation de l'avenant N° 1 pour le lot N° 11 SENTENAC Autorisation de signature au Maire</b>
<b>Pour :</b>		<b>15</b>
<b>Contre :</b>		<b>00</b>
<b>Abstention :</b>		<b>00</b>

- **Lot n° 04 – ETANCHEITE BARDAGE METALLIQUE – DAZY – Avenant N° 1** : Suite aux travaux, des moins-values ont été constatées concernant les points suivants :
    - CDC en dalles béton 50x50
    - Support d'équipement Sherpal
- ➔ Le montant de l'avenant négatif s'élève à – 1 230.95 € H.T. soit – 1 477.14 € T.T.C.

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>		<b>Approbation de l'avenant N° 1 pour le lot N° 4 DAZY Autorisation de signature au Maire</b>
<b>Pour :</b>		<b>15</b>
<b>Contre :</b>		<b>00</b>
<b>Abstention :</b>		<b>00</b>

#### **AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES ET DE LA SALLE DE DRUILLAT ACCUEIL ET LOISIRS :**

- La réception des travaux est prévue le mardi 23 décembre 2025 à 14h30.

**Le Conseil Municipal, par délibérations adoptées à l'unanimité des votants, valide les avenants énoncés ci-dessous :**

- **Lot n° 05 – Menuiseries intérieures – Menuiserie BEAL – Avenant N° 1 :** des modifications ont été apportées par rapport au marché initial concernant :
  - Fourniture d'une porte au RDC 730mm

➔ Ces travaux génèrent une dépense supplémentaire de 546.94 € H.T. soit 656.33 € T.T.C.

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>	<b>Approbation de l'avenant N° 1 pour le lot N° 5 Menuiserie BEAL Autorisation de signature au Maire</b>
<b>Pour :</b>	<b>15</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

- **Lot n° 09 – Serrurerie – MSR Métallerie – Avenant N° 1 :**
  - Suppression du poste 1.1 lisse complémentaire en tableau formant garde-corps

➔ Le montant de l'avenant négatif s'élève – 960.00 € H.T. soit – 1 152.00 € T.T.C.

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>	<b>Approbation de l'avenant N° 1 pour le lot N° 9 MSR Métallerie Autorisation de signature au Maire</b>
<b>Pour :</b>	<b>15</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

- **Lot n° 01 – Gros Œuvre – SAS GALLE – Avenant N° 1 :**
  - Suppression du poste 2.1.5 Protection du sol du niveau RDC dans la salle des anciens

➔ Le montant de l'avenant négatif s'élève – 1 470.00 € H.T. soit – 1 764.00 € T.T.C.

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>	<b>Approbation de l'avenant N° 1 pour le lot N° 1 SAS GALLE Autorisation de signature au Maire</b>
<b>Pour :</b>	<b>15</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

- **Cuisines appartements :**

Le maire présente au conseil municipal les devis des cuisines à installer dans les deux logements

**BRICO CASH :**

**Modèle EDEN :** façade coloris lin et caisson blanc

Plan de travail et crédence : coloris béton ciré

Electroménager coloris noir : plaque induction marque CANDY, four catalyse marque FRIONOR, hotte - évier (gris anthracite) avec mitigeur

Un emplacement est prévu pour le lave-vaisselle et le frigo est à installer à côté de la colonne.

**Prix TTC par cuisine : 2 391.19 €**

Livraison possible début janvier 2026.

**SoCoo'c :** (voir plan et devis)

**Modèle MEZZO :** façade coloris praliné et caisson praliné / 2 faces

Plan de travail : coloris rouille – pas de crédences

Electroménager coloris noir : plaque induction marque BEKO, hotte - évier (noir) avec mitigeur

Le frigo est à installer à côté de la colonne. Pas d'emplacement prévu pour le lave-vaisselle, un meuble bas peut-être supprimé pour le créer.

**Prix TTC par cuisine : 4 034.58 €**

Livraison : mi-février 2026

A cela il conviendra d'ajouter des frais de pose.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, retient le devis de Brico Cash et donne tout pouvoir au maire pour mener à bien ces travaux.**

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>	<b>Choix du cuisiniste : BRICO CASH</b>
<b>Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Contre :</b>	<b>01</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

**PROJET DE VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION E n° 929 AU ROSET :**

Lors de la séance du 17 novembre dernier, le Conseil Municipal avait fixé les conditions de vente de quelques mètres carrés de terrain à détacher de la parcelle communale cadastrée section E n° 929 au Roset pour répondre à la demande de M. Baptiste BAGUET et Mme Océane VALLET.

L'Amicale du Roset avait donné son accord à cette transaction mais les acquéreurs potentiels ont indiqué qu'ils abandonnaient le projet d'acheter la maison voisine de ce terrain et donc en conséquence celui d'acheter ce terrain.

**BUDGET – DECISION DE VIREMENT DE CREDIT N°1/2025**

Vu la délibération n° 0425-06 du 14 avril 2025 de vote du budget primitif 2025, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 53 634.75 euros
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 49 128.46 euros

Le Maire informe qu'il a procéder au virement de crédits suivants :

Ajout de crédit au chapitre D 65 : autres charges de gestion courante.

Budget	Section	Imputation	Chapitre/Opération	Montant
Principal	Fonctionnement	<b>61524</b> : Entretien et réparations sur bois et forêts	<b>D 011</b> : charge à caractère général	- 1 000.00 €
Principal	Fonctionnement	<b>65568</b> : Autres contributions (Cotisations SIEA)	<b>D 65</b> : Autres charges de gestion courante	+ 1 000.00 €

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA NOUVELLE CONVENTION D'ADHESION A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DU CENTRE DE GESTION DE L'AIN :**

Depuis de nombreuses années déjà, la commune a recours à la plateforme de dématérialisation proposée par le Centre de Gestion de l'Ain pour l'envoi en préfecture des actes transmissibles par voie électronique (délibérations, arrêtés, budgets...) via une application sécurisée.

Une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de la mise à disposition de cette plateforme a été lancée par le CDG.

**La société DOCAPOSTE a été reconduite pour une durée de 4 ans (2026-2029).**

Etant déjà adhérente du système, rien ne change pour la commune mais il est cependant nécessaire de renouveler la convention et en conséquence d'autoriser, par délibération, le Maire à la signer.

Pour rappel cette plateforme est gratuite

Résumé de l'objet et du contenu de la délibération :

- Simple renouvellement de la convention passée avec le CDG pour l'accès à la plateforme de dématérialisation dans le cadre d'une consultation ayant reconduit le marché avec la Société DOCAPOSTE pour une durée de 4 ans (2022-2025).

**Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise le Maire à signer la nouvelle convention.**

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Autorisation de la signature d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposé par le CDG 01
<b>Pour :</b>	<b>15</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

#### **BIBLIOTHEQUE :**

Comme chaque année, les bénévoles en charge de la bibliothèque proposent une liste d'ouvrages à réformer. Il s'agit de livres qui ont fait « le tour de leurs lecteurs » et ne sont plus empruntés.

Ce sont essentiellement des romans pour adultes acquis sur le budget de la bibliothèque, ou reçus en don.

Cette opération annuelle permet de libérer de la place pour des livres plus récents, correspondant aux demandes des lecteurs, en provenance de la Bibliothèque Départementale, de ses acquisitions, ou de nouveaux dons, que les publics auront plaisir à lire. C'est ainsi que la bibliothèque demeure vivante et attractive.

Les livres réformés sont détruits (recyclés) car ne pouvant être donnés qu'à des associations, et le volume des livres mis au pilon sur un territoire étant si important que ces dernières en ont plus qu'elles ne peuvent en accepter.

Cette réforme appelée « désherbage » est inscrite dans l'article 6 de la loi Robert sur les bibliothèques, de décembre 2021.

**Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de cette opération.**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **→ Comptes-rendus de diverses réunions :**

###### **• Conseil d'Ecole du 4 novembre 2025 :**

A ce jour, 128 élèves sont répartis dans les 5 classes du groupe scolaire.

5 nouvelles enseignantes sont arrivées à la rentrée de septembre : Mme GOULIER (CP CE1), Mme TASSEL (CE2 CM1), Mme BRUN en complément de service de Mme GOULIER le mardi et Mme CAHUREL BUTEL en complément de service de Mme GUENOT, Mme Karine MARTIN, TZR, rattachée à l'école.

La Direction est toujours assurée par Mme Sophie GUENOT.

Les élections de parents d'élèves ont eu lieu : une seule liste mais un taux de participation de 46.2 %.

Au niveau des projets de l'école, ces derniers sont orientés sur les Sciences avec une participation au grand prix des Incorruptibles.

L'école continue ses partenariats avec la Bibliothèque de la Source, la Sauvegarde du Patrimoine et Druillat Accueil Loisirs ainsi qu'avec la faculté de Médecine de Lyon.

→ **Inauguration de la salle polyvalente :**

L'inauguration de l'extension de la salle polyvalente qui a eu lieu le samedi matin 22 novembre dernier s'est bien déroulée et a réuni de nombreux participants.

Le maire indique qu'il reste à mettre en place la signalétique.

→ **Parc du City – installation des nouveaux jeux :**

Notre demande de financement n° 26627726 au titre de la DETR n'a pas été retenue pour la programmation de la DETR au titre de l'exercice 2025.

Néanmoins nous pouvons demander à ce que notre dossier soit réexaminé au titre de la programmation 2026. Pour cela, un courrier sera adressé à la Préfecture afin de renouveler cette requête.

La subvention présentée auprès de la Région a été refusée.

→ **Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes**

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. **Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.**

À l'occasion du 107e Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que des propositions concrètes, voir motion jointe.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, adopte de cette motion.**

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>	<b>Adoption de la motion</b>
<b>Pour :</b>	<b>15</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

→ **Vœux de la municipalité :**

La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le vendredi 2 janvier 2026 à 18 h 30.

→ **Recensement de la population :**

L'INSEE a adressé son estimation pour la population à compter du 01/01/2026 qui s'établit à 1159 habitants.

→ **Divers :**

**Heure de clôture de la séance : 20 h 40**

**Date de la prochaine séance : Lundi 19 janvier – 19 h 00**

<b>Fonctions</b>	<b>Noms Prénoms</b>	<b>Signatures</b>
<b>Maire</b>	<b>Jean-Luc EMIN</b>	
<b>Secrétaire de Séance</b>	<b>Robert GALLET</b>	